



CONSTRUCTION | CP 124 | JANVIER 2025

CONTENU

- 1 Salaires horaires à partir du 1^{er} janvier 2025
- 2 Coût, logement et supplément pétrochimie
- 3 Carte de contrôle électronique chômage temporaire eC3.2
- 4 Avez-vous déjà téléchargé l'application MyAG Employee Benefits ?

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



1. SALAIRES HORAIRES À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	SALAIRES AU 1/10/2024 coefficient de calcul 1,007044446	INDEX	SALAIRES AU 1/1/2025 coefficient de calcul 1,006183575
Cat. I (Manoeuvre)	17,739 €	+ 0,110	17,849 €
Cat. I A (1^{er} manoeuvre)	18,622 €	+ 0,115	18,737 €
Cat. II (Spécialisé)	18,913 €	+ 0,117	19,030 €
Cat. II A (Spécialisé d'élite)	19,855 €	+ 0,123	19,978 €
Cat. III (Qualifié I)	20,112 €	+ 0,124	20,236 €
Cat. IV (Qualifié II)	21,348 €	+ 0,132	21,480 €
Chef d'équipe A (Q. I)	22,123 €	+ 0,137	22,260 €
Chef d'équipe B (Q. II)	23,483 €	+ 0,145	23,628 €
Contremaître	25,618 €	+ 0,158	25,776 €
Etudiants (formation construction)	17,739 €	+ 0,110	17,849 €
Etudiants (sans formation construction)	17,739 €	+ 0,110	17,849 €

CHAUFFEURS CAMIONS-MIXERS ET OPÉRATEURS DE POMPES À BÉTON (VOIR CAT. III ET CAT. IV)

Nouveaux entrants dans le métier (Cat. III)	20,112 €	+0,124	20,236 €
Après 1 an et obtention attestation (Cat. IV)*	21,348 €	+0,132	21,480 €

* Les nouveaux entrants qui, au cours de leur première année d'expérience dans cette fonction, n'ont pas été inscrits pour obtenir cette attestation visée, passent automatiquement dans la catégorie IV.

2. COÛT, LOGEMENT ET SUPPLÉMENT PÉTROCHIMIE

A partir du 1^{er} janvier 2025, vous aurez droit aux montants suivants :

1. Indemnité de séparation :

- Logement : 16,130 € (+ 0,090 €)
- Coût (nourriture) : 33,780 € (+ 0,200 €)
- **Total = 49,910 € (+ 0,290 €)**

2. Supplément pétrochimie : 0,767 € (+ 0,005 €)





3. CARTE DE CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE CHÔMAGE TEMPORAIRE eC3.2

A partir du 1^{er} janvier 2025, la carte de contrôle électronique pour le chômage temporaire est obligatoire.

Commencez dès maintenant à utiliser la carte de contrôle électronique en concertation avec votre employeur

Pour la carte de contrôle électronique chômage eC3.2, il existe la version PC (<https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/static/applics/ec32/index.htm>) ou l'application eC3.2 pour smartphone (voir code QR ci-joint).



Scannez le code QR pour télécharger l'app 'eC3.2'.

La carte de contrôle électronique est facile à utiliser :

- Vous vous connectez en ligne via itsme ou en utilisant votre carte d'identité électronique (eID).
- Vous remplissez la carte de contrôle comme vous remplissez la version papier, vous laissez notamment vide les jours de chômage et remplissez les jours prestés, les jours de congé, de maladie, etc..
- Transmettez à la fin du mois votre carte par voie électronique à votre organisme de paiement.

👉 Vous trouverez plus d'informations sur notre site www.lacsc.be/vos-droits/chomage/chomage-temporaire ou dans le dépliant disponible dans votre secrétariat CSC(BIE).

👉 Etant donné que tout le monde n'a pas les mêmes compétences numériques, la CSC organise aussi des sessions d'information dans les différentes provinces pour accompagner les affiliés lors de l'installation de cette application. Vous pouvez demander des informations à votre secrétariat CSC.

👉 Pour savoir comment installer itsme, surfez sur www.itsme-id.com/fr-BE/get-started/eid. **Attention !** Pour installer itsme, vous avez besoin de votre carte d'identité ainsi que du code PIN de cette carte ! Si vous avez perdu votre code PIN, demandez d'abord un nouveau code via la maison communale de votre ville/commune ou via le site web www.ibz.rn.fgov.be/fr/documents-didentite/eid/demande-dun-code-pin. Il est également possible d'installer itsme via votre carte bancaire et le lecteur de carte de votre banque, mais cette procédure est plus compliquée.

4. AVEZ-VOUS DÉJÀ TÉLÉCHARGÉ L'APPLICATION MYAG EMPLOYEE BENEFITS ?

En tant qu'ouvrier dans le secteur de la construction, vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation auprès d'AG Insurance. AG a mis sur pied une application afin que vous puissiez tirer le maximum de votre assurance soins de santé.

Quelle est l'utilité de l'application MyAG Employee Benefits ?

- Vous pouvez consulter à tout moment les garanties dont vous bénéficiez ;
- Vous pouvez transmettre rapidement et sans efforts vos coûts médicaux ;
- L'application vous permet de consulter l'aperçu de tous les coûts que vous avez déjà rentrés ainsi que des remboursements.

Vous pouvez télécharger l'application sur Google Play ou sur l'App Store pour profiter de tous les avantages.

Vous pouvez vous identifier sur l'application au moyen des données My Global Benefits ou de votre référence client reprise sur My Healthcare Card.

Vous désirez en savoir plus au sujet de cette application ? Surfez sur le site web MyAG Employee Benefits – AG Insurance.

-> <https://ag.be/employeebenefits/fr/employees/outils-et-simulations/myag-employee-benefits>.

